

PATRIMOINE

MIEUX PLANIFIER... MIEUX VIVRE

SOMMAIRE

CATHERINE FRADETTE
(1940-2013): LE DÉSIR
DE TRANSMETTRE

TOUT LE MONDE
PEUT APPUYER
LA CAUSE DE SON CHOIX

LES BOURSES DE LA
RÉUSSITE : VOTRE DON
IRA LOIN



TÉMOIGNAGE

LA PASSION DE L'ENGAGEMENT

Gérard Boismenu et Guylaine Beaudry

Guylaine Beaudry (musique 1992, arts et sciences 1997) et son époux, Gérard Boismenu (arts et sciences 1975), ont voulu montrer leur attachement à l'Université de Montréal en effectuant un don planifié de 650 000 \$.

Pour l'un et pour l'autre, l'ancrage dans le monde universitaire s'est fait à la faveur d'un parcours d'études et professionnel présentant plusieurs similarités : tous deux ont reçu leurs diplômes de premier et de deuxième cycle à l'Université de Montréal et tous deux ont décroché leur premier emploi à ce même établissement.

Après un baccalauréat et une maîtrise en science politique, Gérard Boismenu a obtenu son doctorat en sociologie de l'École des hautes études en sciences sociales de Paris, puis est devenu professeur au Département de science politique de l'UdeM. Il dirigera ce département de 2001 à 2005, après avoir été directeur scientifique des Presses de l'Université de Montréal de 1994 à 2002. Très engagé au sein de la communauté

universitaire, M. Boismenu a été à la tête, de 2005 à 2008, du Centre d'excellence sur l'Union européenne. Depuis 2008, il est doyen de la Faculté des arts et des sciences. Spécialiste de l'analyse comparée de la protection sociale Europe-Canada, il est membre du comité scientifique du Centre d'études et de recherches internationales de l'Université et de l'Institut des Amériques (France). Il a récemment été nommé membre de la Société royale du Canada.

À la suite d'un baccalauréat en musicologie, Guylaine Beaudry, intéressée par la transmission des connaissances, s'inscrit à la maîtrise en sciences de l'information à l'Université de Montréal. Dès la fin de ce programme à l'École de bibliothéconomie et des sciences de l'information, elle prend la direction du Centre d'édition numérique de l'UdeM et, quelques années plus tard, la direction générale du consortium interuniversitaire Érudit. Puis, en 2009, elle obtient un doctorat en histoire du livre de l'École pratique des hautes études de Paris.

Sa thèse porte sur la transition du système de communication scientifique de la culture de l'imprimé à celle du numérique. À son retour à Montréal, elle devient directrice de la bibliothèque Webster, de l'Université Concordia, avant de devenir directrice et bibliothécaire en chef des Bibliothèques de l'établissement.

Un don motivé par la passion

Le geste philanthropique de M. Boismenu et M^{me} Beaudry découle de la passion qui les a animés tout au long de leur riche carrière. Il témoigne également de la valeur qu'ils accordent à l'engagement dans la communauté.

Le fonds qu'ils créent permettra de soutenir deux domaines qui leur sont chers. Ainsi, la moitié du fonds sera destinée au développement de la collection de livres rares de l'Université de Montréal. « Pour nous, ce don rejoint la valeur que nous accordons à l'érudition. La culture numérique n'altère en rien, bien au contraire, l'intérêt de poursuivre et de faire progresser l'étude des textes et des livres anciens, souligne M^{me} Beaudry. Le développement de cette collection est une responsabilité de premier plan pour l'Université pour la préservation et la valorisation de l'héritage intellectuel et culturel de nos sociétés. »

Par ailleurs, il leur importe de contribuer au financement des études aux cycles supérieurs, et plus particulièrement en science politique. Les diplômés de ce domaine d'études sont appelés à jouer un rôle central dans de nombreuses sphères de la vie socio-économique», soulignent-ils.

Un geste à la portée de tous

La contribution de M. Boismenu et de M^{me} Beaudry traduit un altruisme exemplaire. Mais tous deux insistent sur le fait que leur geste est à la portée de tous.

La personne qui fait un don planifié bénéficie en effet d'avantages fiscaux qui permettent de verser une contribution sans posséder de fortune personnelle. Chacun peut contribuer à la hauteur de ses moyens. « Avec ce don, nous sommes en mesure d'accomplir un geste concret et significatif pour les étudiants et chercheurs de l'Université de Montréal », disent Guylaine Beaudry et Gérard Boismenu. Et, s'ils ont accepté de parler de leur geste, c'est justement parce que d'autres pourraient à leur suite être amenés à s'engager afin de soutenir l'enseignement supérieur et la recherche.

HOMMAGE **CATHERINE FRADETTE (1940-2013) : LE DÉSIR** **DE TRANSMETTRE**



L'Université rend hommage à Catherine Fradette pour son appui exemplaire en sciences biologiques et en neurologie

Catherine Fradette était une battante. Douzième enfant d'une famille nombreuse, elle fit rapidement preuve d'une persévérance tenace qui la conduisit à l'Université de Montréal, où elle obtint un baccalauréat en sciences biologiques en 1973. Pour payer ses études, à une époque où l'aide gouvernementale aux étudiants était minime, elle travailla entre autres comme chauffeuse de camion à la Croix-Rouge canadienne. Elle donna aussi des leçons de conduite et découvrit alors le bonheur

d'enseigner. Et, si plusieurs générations d'étudiants au secondaire puis au cégep ont développé un goût pour la science et pour la biologie, c'est à Catherine Fradette qu'ils le doivent. Quant à ses collègues de travail, ils appréciaient son dévouement et son professionnalisme.

Catherine était en outre un fin gourmet et une sportive accomplie. Ses compagnons de jeu se souviendront de ses exploits au golf, mais également de son amitié et de ses talents d'organisatrice. Malheureusement ralentie dans les dernières années de sa vie à la suite d'une chirurgie, elle ne se laissa pas abattre pour autant, adaptant son équipement pour continuer à faire de la bicyclette et à profiter du grand air.

Ses nombreux frères, sœurs, neveux et nièces gardent de Catherine le souvenir d'une femme chaleureuse, courageuse et généreuse. Elle s'est éteinte le 29 avril 2013 à l'âge de 72 ans. Le legs universel résiduaire qu'elle laisse à l'Université de Montréal contribuera à l'établissement du Fonds Catherine-Fradette, dont les revenus annuels serviront à remettre des bourses d'études ou de recherche à des étudiants en sciences biologiques et en neurologie.

POUR MIEUX PLANIFIER

TOUT LE MONDE PEUT APPUYER LA CAUSE DE SON CHOIX

Lorsque nous rencontrons nos clients pour préparer une planification financière et successorale, nous prenons bien soin de leur demander s'ils ont une cause ou un organisme qu'ils souhaitent soutenir financièrement. Une grande majorité d'entre eux nous répondent que oui, mais ne croient pas avoir assez de ressources pour pouvoir le faire de manière significative. Notre rôle consiste à leur démontrer les avantages qu'il y a à acquérir une police d'assurance dans le but de la donner ou encore à céder une police existante et désormais moins utile aux fins initiales de protection.

Voici un cas inspiré de notre pratique qui illustre de quelle façon réussite et satisfaction professionnelle peuvent se transformer en motivation philanthropique.

Une diplômée de l'Université de Montréal, âgée de 53 ans, songe à faire un legs à son *alma mater* afin de remercier l'établissement qui lui a permis de mener une carrière fructueuse. En plus d'un legs substantiel à son conjoint et aux membres de sa famille, dont ses trois enfants aujourd'hui bien établis, cette diplômée souhaite laisser un héritage important à l'Université afin d'offrir des bourses d'études et de recherche.

Nous lui avons présenté divers scénarios de dons planifiés afin de lui permettre de réaliser son désir de faire un legs à l'Université tout en maximisant les stratégies fiscales de la famille. La possibilité de verser un don de 250 000 \$ au décès est clairement apparue lorsque le couple a fait le choix de céder une police d'assurance vie existante.

Au moment du transfert de la propriété à l'Université de Montréal, à des fins philanthropiques, la donatrice s'est vu remettre un reçu fiscal pour la valeur marchande de la police, soit un montant de plus de 35 000 \$, tout en

obtenant un crédit d'impôt annuel de plus de 1800 \$ associé aux primes annuelles de la police transférées à l'Université de Montréal.

Ce don planifié permet la création au décès d'un fonds de dotation de bourses en vue d'accorder des bourses annuelles à perpétuité, conformément à ce qu'elle rêvait de faire depuis longtemps. La donatrice a opté pour des bourses portant son nom et voulu qu'elles soient remises à des étudiants de son domaine d'études et de pratique. Au fil des discussions, ses enfants ont manifesté leur désir de représenter leur mère à tour de rôle au futur comité d'attribution des bourses, comme l'Université le prévoit pour des membres de la famille.

Dans un cas comme celui-ci, la réflexion et la démarche, exigeantes il est vrai, sont totalement légitimées au regard de la grande satisfaction d'avoir donné. Les clients concluent la plupart du temps qu'ils sont heureux d'avoir trouvé le moyen d'aider une cause qui leur est chère tout en protégeant leurs héritiers, et ce, dans le respect des valeurs familiales.

Une chose est sûre : le don planifié n'est pas réservé aux gens fortunés car, avec un minimum de planification – et les avantages fiscaux aidant –, il devient possible d'appuyer l'organisme de bienfaisance de son choix dans la mesure de ses moyens.

Les conseils de spécialistes dans le domaine peuvent se révéler précieux pour réaliser votre souhait philanthropique.

Frédéric Lagacé
Serge Frias

Conseillers en sécurité financière
Conseillers en assurance et rentes collectives

LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE

EN 2003, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL FONDAIT LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE AFIN DE REGROUPER, D'HONORER ET DE REMERCIER LES DONATEURS QUI ONT PRÉVU UN DON PLANIFIÉ AINSI QUE LES REPRÉSENTANTS DES SUCCESSIONS DES DONATEURS QUI ONT FAIT UN LEGS DANS LE PASSÉ.

PLUS DE 500 PERSONNES ONT PRÉVU UN LEGS OU UN AUTRE DON PLANIFIÉ EN FAVEUR DE L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL. PARMİ CELLES-CI, PLUS DE 150 SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE.

AU COURS DES DERNIÈRES ANNÉES, L'UNIVERSITÉ DE MONTRÉAL A REÇU AU-DELÀ DE 220 DONS TESTAMENTAIRES. PLUS DE 70 SUCCESSIONS SONT MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ DU PATRIMOINE ET REPRÉSENTÉES PAR LEUR FAMILLE OU DES AMIS.

BIENVENUE AUX NOUVEAUX MEMBRES

LES INDIVIDUS :

Juliette Barcelo Stéphane Bastien Guylaine Beaudry Gérard Boismenu Robert Chartrand Guy Joron
Bernadette Mc Laughlin Lucie Quesnel Louise-Hélène Richard Anne-Marie Rousseau

LES SUCCESSIONS (ET LEURS REPRÉSENTANTS)

Cécile Gravel-Boyer (Éveline Mongeau) Rolland-W. Robert (Michel Robert) Anastasia Costiuc (Suzanne Vincent-Fleury) Lucienne-Gauvin-Avard (Jacqueline Avard)

Pour plus d'information sur la Société du patrimoine, n'hésitez pas à communiquer avec Cristine Lamoureux, en toute confidentialité, au 514 343-6020 ou par courriel : cristine.lamoureux@umontreal.ca.

LISTE MISE À JOUR LE 10 SEPTEMBRE 2014

ENTRE NOUS



PAR CHANTAL THOMAS
DIRECTRICE GÉNÉRALE DU BUREAU DU DÉVELOPPEMENT
ET DES RELATIONS AVEC LES DIPLÔMÉS

LES BOURSES DE LA RÉUSSITE : VOTRE DON IRA LOIN

C'est sur le thème des bourses que toute la communauté se mobilise cette année afin de doter l'Université de ressources financières institutionnelles et facultaires qui soutiendront ses étudiants méritants.

Les cadres de l'Université ont parti le bal, suivis d'un nombre de plus en plus grand de professeurs, d'employés, de retraités et de diplômés qui tous donnent pour permettre à l'établissement d'offrir à ses étudiants un soutien financier qui leur garantira les meilleures conditions d'études possible.

L'honorable Louise Arbour, en sa qualité de coprésidente de la campagne de financement Campus Montréal, a choisi de s'engager dans ce mouvement. Non seulement elle donne à cette cause, mais elle propose à la communauté de faire preuve de solidarité et de générosité. « Le taux de participation offre la meilleure mesure du succès de la campagne sur le campus. Et jusqu'ici, l'engagement des gens est remarquable », affirme-t-elle.

L'Université a créé un fonds institutionnel qui porte le nom de **Bourses de la réussite**, un fonds qui profitera au plus grand nombre d'étudiants dans l'ensemble des programmes. Il est aussi possible de donner aux fonds de bourses facultaires, qui sont plus ciblés et visent le soutien des étudiants dans des programmes en particulier. Le doyen de la Faculté des études supérieures et postdoctorales, Roch Chouinard, nous invite à porter sur la clientèle étudiante un regard contemporain. « On l'oublie parfois, mais les étudiants prennent une part active à l'évolution de la société, notamment grâce à leur apport direct à la recherche s'ils font des études à la maîtrise ou au doctorat par exemple. D'autres font des stages cliniques ou dans leur futur milieu professionnel. Et tous contribuent à la diffusion du savoir, à en repousser les frontières. En faisant un don pour des bourses, c'est dans les étudiants qu'on investit. »

« Votre don ira loin » traduit bien l'espoir que l'Université nourrit pour ses étudiants. Merci de contribuer à votre tour!

Soutenez les étudiants!



Rappelez-vous que tous les dons comptent. Et il est désormais possible de faire un don en ligne à l'adresse donner.umontreal.ca. Vous pouvez aussi composer le 514 343-6812 ou le 1 888 883-6812. Vous pouvez enfin remplir le formulaire ci-joint et l'insérer dans l'enveloppe prévue à cet effet.

Pour obtenir gratuitement un bloc-notes, veuillez cocher la case appropriée sur la carte-réponse ci-jointe.



Le bulletin *Patrimoine* est publié à l'intention de la famille universitaire et des amis de l'Université de Montréal. Vos commentaires et suggestions sont bienvenus et peuvent être adressés à Chantal Thomas, Bureau du développement et des relations avec les diplômés, Université de Montréal, C.P. 6128, succursale Centre-ville, Montréal (Québec) H3C 3J7, à <chantal.thomas@umontreal.ca> ou faits par téléphone au 514 343-5688.

L'information présentée dans ce bulletin a été obtenue de sources jugées fiables, mais l'Université de Montréal ne peut garantir son exactitude. L'Université, ses employés et ses conseillers n'assument aucune responsabilité quant aux erreurs ou omissions, ou tout dommage découlant de l'usage des renseignements publiés. Nous recommandons aux lecteurs de consulter leurs propres conseillers afin de déterminer l'applicabilité, dans chaque cas particulier, de l'information contenue dans ce bulletin.

Tous droits réservés. Ce bulletin est protégé contre toute reproduction ou exploitation illégales.